



COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 9 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 9 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Sanry-lès-Vigy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel GUIRAUT, Maire.

		Conseillers Présents (Dans l'ordre du tableau)	
Nombre de Conseillers :	13	Lionel GUIRAUT	Albert TURRA
Présents :	10	Elodie MULLER	Marc CELESTE
Absents :	3	Fabrice BLUM	Laurent EHLINGER
Procuration(s) :	2	Michel PETIT	Clément FOLMER
Présents ou représentés	12	Coralie BATISTA	Didier HANRIOT

Monsieur Alexandre KWIATEK, absent excusé, donne procuration pour ce conseil à Monsieur Lionel GUIRAUT ;
Monsieur Alain NICOLAS, absent excusé donne procuration pour ce conseil municipal à Monsieur Didier HANRIOT ;
Mme Emilie BEREZECKI, absente excusée n'a pas donné procuration pour ce conseil municipal.

DCM n° 33/23 – APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 9 juin 2023 sans remarques ni commentaires particuliers.

DCM N° 34/23 – CONVENTION PRESTATION DE SERVICE CCHCPP

Après discussion et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de valider la convention de prestation de services avec la CCHCPP et habilite Monsieur le Maire à signer cette convention.

DCM n° 35/23 – DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLGUE DES ELUS DE LA COMMUNE

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Mr Philippe DELCROIX en qualité de référent déontologue des élus jusqu'au 31 décembre 2026 et met à sa disposition une messagerie dédiée. L'indemnité est fixée à 50 euros par dossier

DCM n° 36/23 – RENOUELEMENT DES BAUX DE CHASSE 2024-2033

Il a été demandé à Monsieur Fabrice Blum faisant partie du groupe de chasseur intéressé et candidat à la reprise du Lot 1 de ne pas prendre part aux débats ni au vote.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider les demandes de réserve de Mme Vincent, Mr Ledure, Mme Legendre.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider la consistance du lot n°1 de chasse communale à 465 ha 58 a 37 ca.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal choisit de conserver le mode de location de gré à gré.

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de location du lot de chasse et décide de fixer le prix à 5 200 Euros.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de refacturer, pour la durée de la location soit de 2024 à 2033 inclus, le coût des frais de gestion annuels estimé annuellement à 360 euros pour le déduire du montant du produit encaissé.

DCM n° 37/23 – RESERVE DE BAUX DE CHASSE SUR LE BAN DE COMMUNAK DE VIGY

Suite au décès du détenteur du bail actuel de la réserve de chasse située sur le ban communal de Vigy, Mr Jackowski, le Conseil Municipal décide après discussion et en avoir délibéré de confier le droit de chasse à Mr Mathieu Guillon jusqu'au 1^{er} février 2024.

Après discussion, le conseil nomme Mr Didier Hanriot, Mr Marc Céleste, Mr Laurent Ehlinger pour former une commission temporaire chargée de rédiger l'appel d'offres et l'évaluation des dossiers reçus pour la location de la réserve de chasse de 2024 à 2033.

DCM N° 38/23 – SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A 25.8 HEURES ANNUALISE

Après discussion et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de supprimer le poste d'adjoint d'animation à 25,8 heures annualisé suite à la création du poste à 31.7 h annualisé.

DCM N° 39/23 – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION

Après discussion et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de modifier temps de travail du poste d'adjoint d'animation à 30 heures annualisé.

DCM N° 40/23 – SUPPRESSION DU POSTE D'ATSEM A 32.08 HEURES ANNUALISE

Après discussion et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de supprimer le poste d'adjoint d'animation à 32,08 heures annualisé suite à la création du poste à 27,63 heures annualisé.

DCM N° 41/23 – TABLEAUX DES EFFECTIFS AU 9 OCTOBRE 2023

Après discussion et en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le tableau des emplois à temps complet et non complet de la collectivité tel que présenté par Monsieur le Maire.

DCM N° 42/23 – ECHANGE PARCELLE COMMUNE / BLUM

Après discussion et en avoir délibéré le Conseil Municipal valide l'échange des parcelles 01/365 et 01/366 entre la commune et Mr Fabrice BLUM sans contrepartie financière de part et d'autre. Comme cela avait été évoqué lors du conseil du 16 juin 1997 mais jamais matérialisé depuis.

Après discussion et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'autoriser Mr Lionel Guiraut, ou Mr Alexandre Kwiatek, ou Mr Marc Céleste à signer les documents nécessaires éventuels.

DCM N° 43/23 – CONVENTION D'OCCUPATION DES TERRES COMMUNALES POUR STOCKAGE DE BOIS

Après discussion et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'établir une convention d'occupation des terres communales pour le stockage de bois (grumes), uniquement pour les propriétaires hors commune. Le loyer est fixé à 5 euros par m3 pour une durée de trois mois. Une remise en état du lieu de stockage et de chemins ruraux utilisés est exigée.

DCM N° 44/23 – MOTION EN FAVEUR DE LA REOUVERTURE FERROVIAIRE DE LA LORRAINE VERS LE SUD DE LA FRANCE

Le Conseil municipal de la commune de Sanry-lès-Vigy demande à l'État et à la SNCF :

- De tenir les engagements pris le 13 avril dernier ;
- D'investir pour un matériel roulant de qualité et d'assurer le confort des usagers ;
- De garantir la qualité du réseau ferroviaire et d'agir en faveur de la connexion ferroviaire entre les territoires ;
- De se donner tous les moyens pour arriver, dans les meilleurs délais, au retour d'un service ferroviaire équivalent à celui supprimé en 2018.

DCM N° 45/23 – MISSION INTERIM ET TERRITOIRE DU CDG 57

Après discussion et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de renouveler son adhésion à la Mission Intérim et Territoire du CDG 57 et habilite Monsieur le Maire à signer la convention cadre correspondante.

DCM N° 46/23 – ASSURANCE STATUTAIRE - AUGMENTATION DES COTISATIONS

Après discussion et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'accepter l'avenant au contrat d'assurance statutaire (augmentation de 3%).

DCM N° 47/23 – DEVIS ET ACHATS DIVERS

Après discussion et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de faire aleviner l'étang avec des tanches, et des gardons rotengles, quelques perches, le tout complété par du mélange tout venant pour un montant de 350 euros maximum.

DCM N° 48/23 – SUBVENTIONS ET ADHESIONS

Après discussion et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention d'un montant de 200 Euros à l'ASSE pour l'achat de friandises pour la Saint Nicolas.

Après discussion et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 300 Euros à l'association Cher's Pays Sages pour l'achat d'une clôture destinée au verger qui sera à terme mis à disposition des habitants du village.

Après discussion et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 100 Euros à l'association l'Espoir de Lucas.

URBANISME

Urbanisme : Points sur les différents dossiers d'urbanisme déposés en Mairie

DIVERS – INFORMATIONS DIVERSES

La commission électorale est renouvelée à partir de janvier 2024 et sera composée de Mr Albert Turra, délégué de la commune, de Mme Christelle Saulny, déléguée du Tribunal, et de Mme Fabienne Petit, déléguée de l'administration.

Création d'un poste pérenne pour un adjoint d'animation à la cantine sur le temps de midi.

Création d'un poste à mi-temps pour un employé communal polyvalent.

L'association « La meute », football hors FFF souhaite pratiquer le foot sur un demi-terrain et doit rencontrer la commission Culture associations et animations.

Organisation du repas des Anciens 2024 à discuter en commission Culture associations et animations.

Dossier de sinistre en cours pour le remplacement de la table de ping-pong.

- Affichage panneau de la MAIRIE et Place des Drâhés
- Dossier réunions du Conseil Municipal
- Madame N. RECHT, correspondante locale du R.L.

Vu par nous, Lionel GUIRAUT Maire de Sanry-lès-Vigy
pour être affiché conformément aux dispositions légales.
à Sanry-lès-Vigy, le 14 octobre 2023.

